Faire passer l'humain avant la technique : audelà de la votation du 6 juin

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Habitation: revue trimestrielle de la section romande de

l'Association Suisse pour l'Habitat

Band (Jahr): 44 (1971)

Heft 8

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-127141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Lettre ouverte aux hommes de chez nous

L'Institut de la vie à Genève (case postale 25,1211 Genève 1) qui n'est autre que la branche suisse d'une organisation internationale qui a pris naissance en France, avait déjà publié il y a quelque temps une première «lettre ouverte aux hommes de chez nous», les invitant à prendre conscience des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'espèce humaine. Voici le texte d'une deuxième lettre, que justifie le rythme croissant auquel notre environnement se détériore. Cette lettre s'adresse aux responsables de notre vie nationale. Elle a été envoyée, en particulier, aux membres du Conseil fédéral. Le comité qui l'a rédigée a pris en considération particulière le cas de Genève, ce qui permet de sortir des généralités et d'exposer quelques aspects du problème de façon tout à fait concrète. Mais ce qui concerne Genève est vrai aussi pour d'autres régions de notre pays. — Le nouvel article constitutionnel sur lequel le peuple suisse s'exprimera le 6 juin sera certainement adopté (du moins nous le pensons): mais aucun texte de loi ou de Constitution ne peut résoudre le très grave problème devant lequel nous sommes placés, si les intéressés eux-mêmes ne sont pas résolus à prendre les mesures nécessaires. L'appel de l'Institut de la vie va donc au-delà de la votation fédérale du 6 juin et mérite de retenir toute notre attention.

Aucune communauté vivante ne peut subsister harmonieusement s'il y a absence ou insuffisance quantitative et qualitative des éléments nécessaires à son épanouissement biologique, psychique et social.

Cela signifie: une densité de population raisonnable, de l'air et de l'eau propres, une ambiance de bruit non excessif, une limitation dans l'agitation urbaine, des lieux de détente facilement accessibles.

Force est de constater que ces exigences de base, fondamentales pour la survie de l'espèce humaine, sont de moins en moins bien satisfaites. Le pullulement des hommes d'une part, les détériorations provoquées par une avance technique souvent mal pensée et mal utilisée d'autre part, sont à l'origine d'une dégradation progressive.

Depuis une vingtaine d'années, les mises en garde se multiplient. Elles émanent des voix les plus autorisées, singulièrement des biologistes, des écologistes et de certains milieux médicaux. L'an passé, le Conseil de l'Europe a engagé une action d'envergure dans ce sens, et l'Organisation des Nations Unies a prévu pour 1972 une étude globale du problème.

L'opinion publique elle-même est de plus en plus sensibilisée; on constate une augmentation notable des protestations et des résistances contre l'escalade des nuisances.

Gordon Rattray Taylor a écrit: «Davantage de population, avec davantage de technologie, cela veut dire davantage de pollution, davantage de distorsion de l'environnement, et moins de vie privée», à quoi l'on peut ajouter sans hésitation une diminution du bien-être et de la santé publique, un affaiblissement de l'espèce et une augmentation de l'agressivité.

Les mises en garde portent d'abord sur la surpopulation mondiale et les détériorations qui en résultent: malnutrition, épuisement des ressources, déchets et nuisances. C'est l'augmentation du nombre des hommes qui est mise en accusation.

Il est dès lors surprenant que l'on se préoccupe si peu de transférer les alarmes sur les plans régionaux ou locaux. Dans ce contexte plus restreint mais plus concret, on devra parler de densité démographique et immobilière en rapport avec le «paysage» disponible, de l'emprise des interventions humaines et des menaces de rupture dans la biosphère régionale. Le problème existe à Genève comme ailleurs.

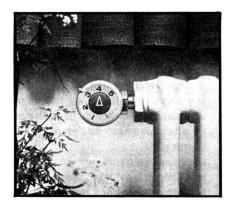
Là est l'objet de notre intervention. Nous posons les questions suivantes aux hommes de chez nous... et d'ailleurs: Ces très sérieuses mises en garde sont-elles purement théoriques? S'adressent-elles plutôt «aux autres», notre propre territoire étant à l'abri des risques? Et encore, et surtout: l'homme serait-il donc voué à devoir adapter ad perpetuum le milieu et son propre organisme aux exigences de l'expansion permanente? Le principe même d'expansion permanente obligée n'est-il pas un mythe moderne dicté par les intérêts économiques et par la technique, en dehors duquel il n'y aurait pas de vérité?

Le cas de Genève

Si tel était le cas, dans vingt ou trente ans, il n'existera presque plus de campagne genevoise, à part quelques trop modestes zones protégées; les habitants seront tous plus ou moins traumatisés dans leur équilibre mental et leurs relations sociales. Ce sera le renforcement de ce que certains psychiatres nomment l'indifférence revendicatrice, actuellement déjà perceptible: abstentionnisme civique ou, au contraire, agressivité et manifestations violentes, l'un et l'autre pôles rendant la République ingouvernable.

27

Equipez tous vos radiateurs de thermostats de radiateur Danfoss



Confort accru à frais de chauffage réduits.

Saviez-vous que vos frais de chauffage s'élèvent d'env. 6,5% par °C de surchauffage?

Avec les vannes manuelles usitées des surchauffages temporaires ne peuvent être évités et la conséquence en est que de la chaleur coûteuse s'échappe au dehors par les fenêtres ouvertes.

Le thermostat de radiateur DANFOSS entre en fonction avant ${\bf qu'il}\ {\bf ne}\ {\bf soit}\ {\bf trop}\ {\bf chaud}.$

Le thermostat adapte la chaleur du radiateur au besoin momentané et pourvoit, à un degré près, au maintien exact de la température ambiante désirée.

Les thermostats de radiateur veillent à ce qu'il ne soit pas chauffé plus que nécessaire, de telle sorte qu'il soit tiré amplement profit des distributeurs gratuits de chaleur. De tels distributeurs de chaleur sont: la radiation solaire, l'éclairage électrique ou par bougies, tous les appareils électriques ainsi que toutes les personnes séjournant dans la pièce. Les thermostats de radiateur DANFOSS réglent en tout temps la température ambiante que vous avez ajustée et qui peut être différente dans chaque pièce selon son usage et le désir individuel. Pour ce confort vous payez une plus-value insignifiante qui se trouvera être amortie après tout au plus 2 périodes de chauffage par les économies réalisées sur les frais d'exploitation.

Consultez votre installateur!

Il est spécialiste et pourra vous informer exactement sur les avantages d'un réglage de température ambiante individuel.

WERNER KUSTER SA

Succursale de Lausanne: Rue de Geneve 98 1000 Lausanne, tel. 021-250168

Siege principal: 4132 Muttenz 2/Bále Hofackerstrasse 71, tél. 061-421255 Succursale de Zurich, tel. 051-934054



Les avertissements des biologistes, des écologistes et des psychiatres sont nets: la perspective n'est pas exagérée.

En 1966, le Département des travaux publics publia le magistral rapport de la Commission d'urbanisme relatif à l'extension et à l'organisation urbaine de Genève. On s'en souvient. Organe consultatif, la commission prévoyait une structure alvéolaire de la cité et faisait état de prévisions démographiques échelonnées dans le temps et poussées jusqu'au chiffre de 800 000 habitants pour l'an 2015. Il est clair que les aménagements sont envisagés à titre de suggestions et que bien des éléments peuvent en modifier les données. Le rapport présente surtout un plan directionnel, et nous tenons à lui reconnaître une grande valeur technique et prévisionnelle.

C'est précisément sur cette conception technique que nous nous arrêterons un instant:

Actuellement déjà (le canton n'a pas encore atteint les 400 000 habitants), des difficultés surgissent, les choix pour les implantations sont de plus en plus limités, les oppositions croissent.

Limitée dans ses possibilités d'extension par des contingences géographiques et politiques, Genève serait-elle déjà à l'aube d'une impasse?

Le nombre des nuisances augmente parallèlement aux expansions, même si la recherche et le progrès technique parviennent à en diminuer certains effets.

Les stress provoqués par les concentrations, les encombrements, le bruit, la pollution atmosphérique, la diminution des zones naturelles de compensation, altèrent insidieusement la santé publique.

Il est temps de faire passer le vivant et l'humain avant le technique et l'économique, s'efforcer de faire des choix mieux en rapport avec les besoins écologiques.

Les questions essentielles sont alors: que pouvons-nous encore nous permettre? Que ne pouvons-nous plus nous permettre?

Presque tout est possible techniquement, si l'on a les moyens financiers. Sur le plan humain, par contre, les limites sont claires.

Il s'agit donc de choisir, et c'est là une grave responsabilité que doivent endosser les autorités et les partis politiques.

Quant à nous, nous prenons l'humain comme critère. Nous demandons que, dès aujourd'hui, soient définies les limites de l'expansion urbaine et industrielle; que l'emprise des infrastructures sur la campagne soit restreinte au minimum; que l'on attaque donc les nuisances à leur source et Les oppositions viendront d'abord de ceux pour qui les non seulement dans leurs effets.

Les oppositions viendront d'abord de ceux pour qui les intérêts économiques et le prestige de la cité l'emportent

Résumé et conclusion

A partir d'une certaine limite, les accroissements quantitatifs ont des répercussions défavorables sur la santé physique, mentale et sociale, par les déchets qu'ils provoquent et les impacts négatifs qu'ils ont sur le milieu de vie. La détérioration est d'autant plus menaçante qu'elle concerne une région à forte densité démographique dans un «paysage» de superficie restreinte.

Il faut modifier les conceptions traditionnelles et la tendance quasi mystique qui considère l'expansion comme une condition absolue du progrès.

Il faut rechercher des temps d'arrêt, afin d'autoriser les adaptations nécessaires; fixer un programme qualitatif, pour améliorer l'équilibre dynamique entre l'individu, le groupe social et l'environnement.

L'organisation du territoire ne signifie pas utiliser au maximum les surfaces et les ressources disponibles en se basant sur des données statistiques et techniques. Elle ne signifie pas adapter et utiliser le milieu pour la satisfaction matérielle de l'homme et des forces économiques. Elle exige que soient pris en considération au premier chef les intérêts des organismes vivants, dont les hommes sont une partie; ces organismes, même s'ils sont adaptables, restent vulnérables aux excès de contraintes. Il est alors nécessaire de consulter les biologistes, les écologistes, les psychiatres et les sociologues. Genève approche de l'impasse. Si l'on veut préserver l'avenir, la politique urbanistique doit devenir écologique d'abord.

C'est là une conversion extrêmement difficile à réaliser, qui ne rencontrera pas l'accord de tous les milieux. Nous le savons. Mais nous savons qu'elle deviendra obligatoire un jour ou l'autre, lorsque les saturations auront provoqué suffisamment d'«écocatastrophes»; ne sera-t-il pas alors trop tard?

Les oppositions viendront d'abord de ceux pour qui les intérêts économiques et le prestige de la cité l'emportent sur les conditions d'habitat et le bien-être autre que seulement matériel. Nous leur suggérons de dépasser les limites de leur domaine et de procéder à une analyse écologique et médicale de l'avenir humain; l'économie doit comprendre que, aujourd'hui, priorité doit être donnée à la qualité de la vie.

Appel

Notre but n'est pas de présenter un rapport technique, comportant chiffres et prévisions exacts. Il est de rendre attentif à une évolution qui, sur le plan genevois, approche du point de rupture.

Nous en appelons solennellement aux *autorités* chargées de l'aménagement du territoire afin qu'elles placent le bien-être et la santé publique avant les impératifs expansionnistes et économiques.

Nous en appelons à Mesdames et Messieurs les députés de tous les partis: lorsqu'il s'agit de conjurer de graves menaces, nous sommes persuadés qu'ils sauront faire passer les intérêts de leurs groupes après l'intérêt général, qu'ils sauront s'accorder sur les lignes générales d'une politique de protection de l'espèce et de l'environnement. Nous en appelons à tous les hommes de chez nous afin qu'ils aident les responsables à faire les choix nécessaires et qu'ils en acceptent les limitations indispensables.

A tous, nous demandons de répondre concrètement aux mises en garde des écologistes et des médecins en considérant que le problème de la survie ne se pose pas que chez les autres, mais chez nous aussi.

Ce n'est qu'en adoptant cette politique réaliste et de prévision que pourront être mises en pratique les recommandations du nouvel article 24 septies de la Constitution fédérale sur la protection de l'homme et de son milieu.

Le Comité directeur de l'Institut de la vie.

Eurosauna

l'unique fabricant de Suisse romande vous propose:

téléphone (021) 35 72 78.

- cabines standardisées de fabrications suisse ou finlandaise, dès Fr. 2435.
- projets, réalisations et constructions de centres de saunas destinés aux exploitations publiques ou para-médicales.

Eurosauna, rue St-Roch 40, 1004 Lausanne